

Manifestation

contre

La loi asile-immigration



Le mercredi 21 Février 2018, le projet de loi asile-immigration sera présenté au conseil des ministres. Cette loi marque un tournant ultra-répressif de la politique migratoire.

L'article 6, en réduisant le délai de recours de 1 mois à 15 jours, limite l'accès aux droits des demandeurs-euses d'asile.

L'article 5, abaisse le délai de 120 jours à 90 jours pour présenter une demande d'asile en procédure normale, permet à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) d'imposer la langue dans laquelle le ou la demandeur-euse d'asile sera entendu-e et pire encore, permet la convocation des migrant-es par tous moyens (téléphone, mail, texto).

L'article 13, relatif à la rétention administrative, a pour projet d'augmenter la durée maximum d'enfermement en centre de rétention pour passer de 45 jours à 135 jours.

Rendez-vous à 18h30 le 21 février, Place Saint-Michel

Métro RER : Saint-Michel - Notre Dame

Parcours jusqu'à l'Assemblée nationale

Non à la loi asile-immigration !

Premiers signataires : InFLEchir, RUSF Paris 8, collectif P'tit Dej' à Flandres, RESOME, Quartiers Solidaires, United Migrants, association Autremonde, Bagagérie, Pride de Nuit, Espace de Luttes (la France insoumise), ACCEPTESS-T, Les Sœurs de La Perpétuelle Indulgence - couvent de Paname, collectif Quid'Autre, Le Mouvement Ecolo, GL EELV Presqu'île Guérandaise, Thot, Mouvement Génération.s, AIDES, RUSF de l'EHESS - Collectis des liens, Europe Écologie Les Verts...

Manifestation

contre

La loi asile-immigration



Le mercredi 21 Février 2018, le projet de loi asile-immigration sera présenté au conseil des ministres. Cette loi marque un tournant ultra-répressif de la politique migratoire.

L'article 6, en réduisant le délai de recours de 1 mois à 15 jours, limite l'accès aux droits des demandeurs d'asile.

L'article 5, abaisse le délai de 120 jours à 90 jours pour présenter une demande d'asile en procédure normale, permet à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) d'imposer la langue dans laquelle le ou la demandeur-euse d'asile sera entendu-e et pire encore, permet la convocation des migrant-es par tous moyens (téléphone, mail, texto).

L'article 13, relatif à la rétention administrative, a pour projet d'augmenter la durée maximum d'enfermement en centre de rétention pour passer de 45 jours à 135 jours.

Rendez-vous à 18h30 le 21 février, Place Saint-Michel

Métro RER : Saint-Michel - Notre Dame

Parcours jusqu'à l'Assemblée nationale

Non à la loi asile-immigration !

Premiers signataires : InFLEchir, RUSF Paris 8, collectif P'tit Dej' à Flandres, RESOME, Quartiers Solidaires, United Migrants, association Autremonde, Bagagérie, Pride de Nuit, Espace de Luttes (la France insoumise), ACCEPTESS-T, Les Sœurs de La Perpétuelle Indulgence - couvent de Paname, collectif Quid'Autre, Le Mouvement Ecolo, GL EELV Presqu'île Guérandaise, Thot, Mouvement Génération.s, AIDES, RUSF de l'EHESS - Collectis des liens, Europe Écologie Les Verts...

Nous suivre et partager nos actions :



BAAM



BAAMasso



baamasso

Nous suivre et partager nos actions :



BAAM



BAAMasso



baamasso